



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION REGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET
SOCIALES



lorraine
conseil régional

Fonds
pour l'insertion
professionnelle
des personnes
handicapées



Agefiph
Lorraine/Alsace

Handicap et chômage en Lorraine de 1995 à 2001



Observatoire Régional de la Santé et
des Affaires Sociales en Lorraine
2, rue du Doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre -lès-Nancy
Tél : 03.83.67.68.69
Fax : 03.83.67.66.98
orsas.lor@wanadoo.fr



Observatoire Régional de l'Emploi, de la
Formation et des Qualifications
Centre d'Affaires Libération
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy
Tél : 03.83.98.37.37
Fax : 03.83.98.98.78
contact@orefq.fr

Dans la présente publication, la population des travailleurs "handicapés" regroupe des demandeurs d'emploi prioritaires du fait de la COTOREP ou de la Sécurité sociale. A la fin de l'année 2001, on compte donc en Lorraine 8 840 personnes handicapées inscrites à l'ANPE (5 257 hommes et 3 583 femmes).

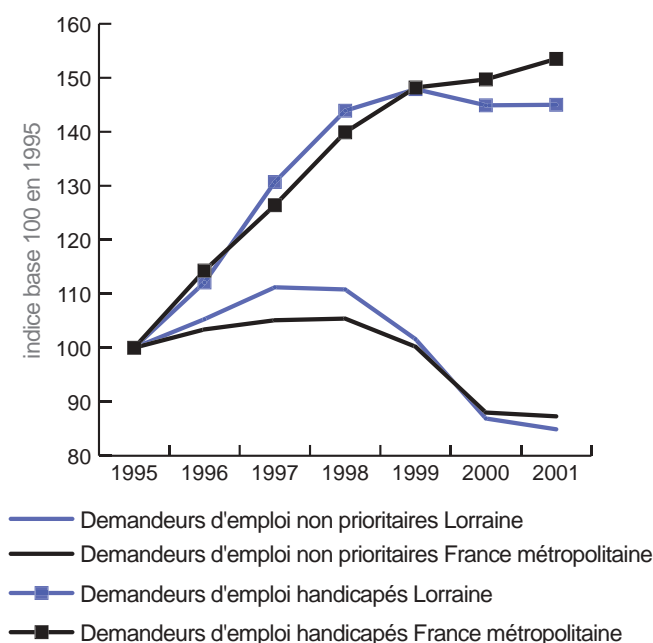
Toutes les données utilisées dans ce document sont issues de la source ANPE - Ministère de l'emploi et de la solidarité - Marché du travail : DEFM au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2001, 8 840 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à l'ANPE en Lorraine. Cet effectif se stabilise par rapport à l'année précédente (8 835 inscrits en décembre 2000)

La demande d'emploi des autres travailleurs poursuit, elle, sa décrue (- 2838 personnes sur un an). Ces résultats régionaux sont meilleurs que ceux de la France métropolitaine. En effet, depuis 1995, pour l'ensemble du territoire national, la demande d'emploi des travailleurs handicapés a connu une envolée. Au total, elle a progressé de 54% au niveau national contre 45% pour la Lorraine.

Sur les 7 années observées, la demande d'emploi a d'abord connu une hausse continue durant 3 à 5 années avant de redescendre ensuite, à mesure que le développement des activités économiques du pays amenait à réinsérer dans les marchés du travail la main d'oeuvre de réserve (Cf. graphique n°1).

Graphique n° 1 - L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories de 1995 à 2001



La réintégration des marchés du travail par les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE se fait toutefois selon des rythmes différents. L'inflexion à la baisse de la demande d'emploi des travailleurs handicapés lorrains constatée en 1999 est décalée d'une année par rapport à celle des autres travailleurs observable dès 1998.

Les demandeurs d'emploi handicapés représentent 7% des inscrits à l'ANPE Lorraine

Cette proportion de travailleurs prioritaires du fait d'un handicap reconnu s'avère un peu plus élevée qu'au niveau national (elle se situe à 6,3% de l'ensemble des inscrits en France métropolitaine, à la même date). Dans plus de 9 cas sur 10, le handicap est reconnu par la COTOREP (Cf. tableau n°1) ; il s'agit principalement d'un handicap modéré mais durable (48,2% de l'effectif prioritaire, soit 49,1 % des personnes handicapées). Viennent ensuite les handicaps légers et provisoires (30% de l'effectif prioritaire) et les handicaps graves et définitifs (près de 16% de l'effectif prioritaire).

Tableau n° 1 - Les demandeurs d'emploi prioritaires inscrits à l'ANPE au 31/12/2001 en Lorraine

Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE	Effectif des demandeurs d'emploi	Poids sur l'ensemble des publics prioritaires
Handicapés catégorie A	2 698	30,0
Handicapés catégorie B	4 337	48,2
Handicapés catégorie C	1 427	15,9
Total prioritaires COTOREP	8 462	94,1
Pension invalidité S. S.	288	3,2
Rente accident du travail supérieure à 10%	90	1,0
Total prioritaires Sécurité Sociale	378	4,2
Total autres prioritaires	156	1,7
Total demandeurs d'emploi prioritaires	8 996	100,0
Demandeurs d'emploi non prioritaires	115 513	
Total Demande d'emploi toutes catégories	124 509	

Catégories de la COTOREP

- A = handicap léger et provisoire
- B = handicap modéré et durable
- C = handicap grave et définitif

Le degré de gravité des handicaps s'accroît sensiblement. Fin 2001, la proportion de personnes souffrant d'un handicap léger et provisoire descend à 30,5 % et la part des travailleurs présentant un handicap modéré mais durable ou bien un handicap grave et définitif atteint 65,2% des publics handicapés, en hausse par rapport à l'année précédente.

La population des demandeurs d'emploi handicapés, en augmentation régulière avec l'âge, reste très masculine

Les hommes restent majoritaires dans la population handicapée étudiée puisqu'on compte 59% d'hommes pour 41% de femmes. Cette répartition est inversée si l'on considère les demandeurs d'emploi non prioritaires : 42% d'hommes pour 58% de femmes.

De même, il existe une véritable opposition entre les populations handicapées et les populations non prioritaires si l'on observe la pyramide des âges des demandeurs d'emploi (Cf. graphique n° 2). Environ 63% des femmes et 58% des hommes inscrits à l'ANPE ont atteint ou dépassé l'âge des 40 ans parmi les personnes handicapées, contre respectivement 36% et 32% dans la population non prioritaire.

Graphique n° 3 - Ancienneté au chômage des demandeurs d'emploi lorrains au 31/12/2001

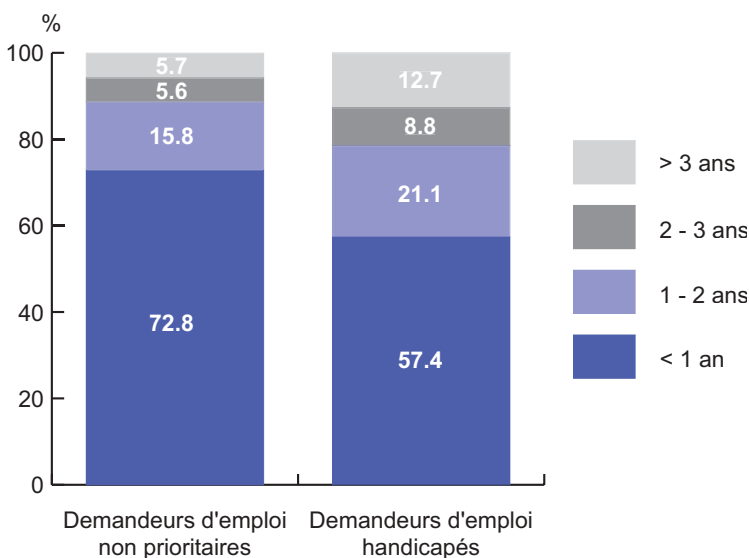
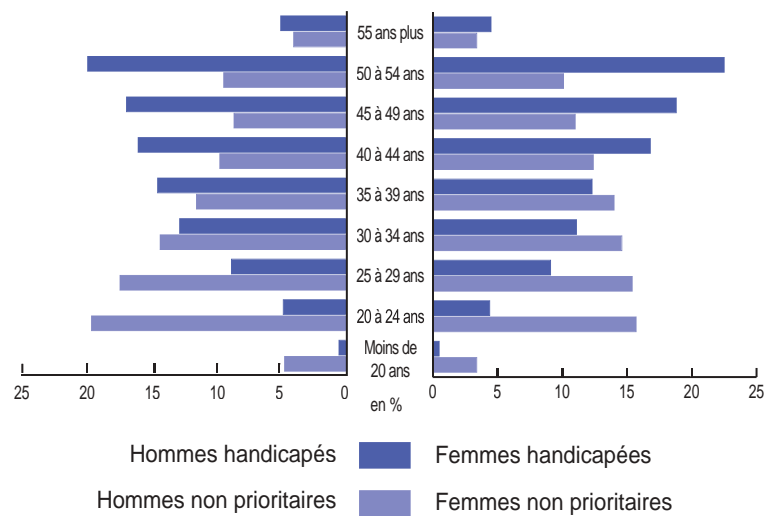


Tableau n°2 - Répartition selon la catégorie de handicap au 31/12/2001 en Lorraine

Lorraine	COTOREP			Sécurité sociale	Ensemble des DE handicapés
	cat A	cat B	cat C		
1995	34,2	47,6	16,3	2,0	100,0
1996	34,2	46,2	16,4	3,1	100,0
1997	34,1	45,8	16,1	4,0	100,0
1998	33,4	45,9	16,3	4,4	100,0
1999	32,5	46,9	16,5	4,2	100,0
2000	31,3	47,7	16,7	4,3	100,0
2001	30,5	49,1	16,1	4,3	100,0

Graphique n° 2 - Pyramide des âges des demandeurs d'emploi (en %)



Le chômage de longue durée touche durement les demandeurs d'emploi handicapés

La sensibilité des travailleurs handicapés au risque de chômage est grande. Les données sur l'ancienneté de la demande d'emploi confirment en Lorraine la difficulté à sortir de cette situation. Le chômage est dit " de longue durée " lorsqu'il dépasse une année et de " très longue durée " lorsqu'il dépasse les deux années. Dans le cas des demandeurs d'emploi handicapés, il convient de suivre avec attention les chiffres relatifs à la très longue durée du chômage : plus de 1 personne sur 8 est encore à la recherche d'un emploi plus de 3 ans après s'être inscrite à l'Agence, ce qui est le cas pour 1 personne non prioritaire sur 17 (cf. graphique n° 3).

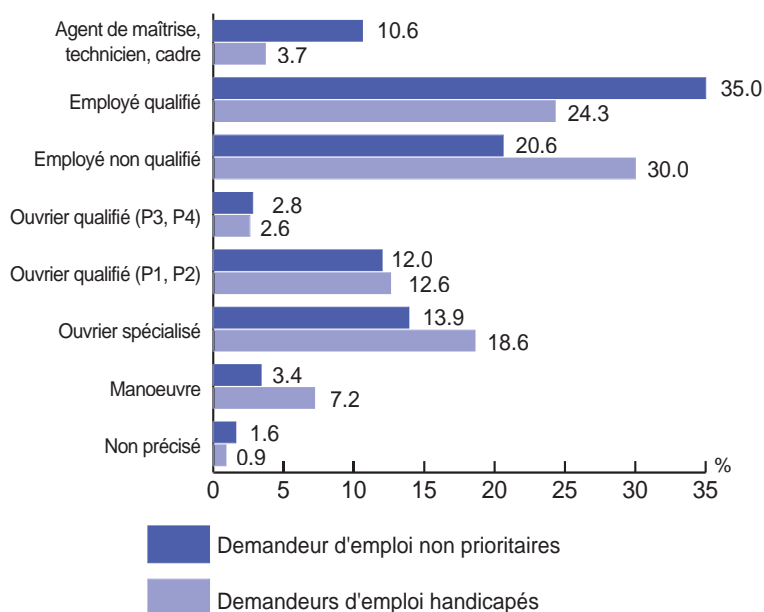
La faiblesse des niveaux de formation et de qualification explique pour une part la difficulté à sortir du chômage

89% des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP (contre 70% pour les publics non prioritaires). Seulement 3,2% des personnes handicapées inscrites à l'Agence sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac + 2, contre 13,2% pour leurs homologues non prioritaires (Cf. graphique n° 4).

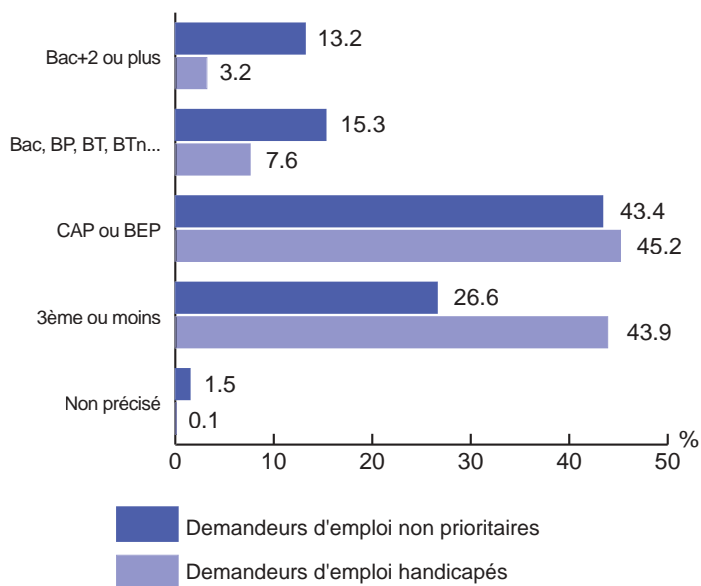
De même, plus d'un demandeur d'emploi handicapé sur deux relève des qualifications d'employés non qualifiés, ouvriers spécialisés ou de manœuvre (respectivement 30% pour les ENQ, 18,6% pour les OS et 7,2% pour les manoeuvres) (Cf. graphique n° 5).

Cette faiblesse des qualifications, concomitante avec la faiblesse des niveaux de formation, constitue un désavantage certain quant à l'accès ou au réaccès à l'emploi dans des milieux employeurs qui restent frileux en matière d'embauche de travailleurs handicapés. Certes, les campagnes de lutte contre les préjugés peuvent contribuer à améliorer la situation, mais c'est encore le fait de détenir une qualification recherchée sur les marchés du travail qui constitue le meilleur atout pour une insertion professionnelle réussie.

Graphique n° 5 - Niveau de qualification des demandeurs d'emploi



Graphique n° 4 - Niveau de formation des demandeurs d'emploi



Les grandes entreprises qui ont l'an dernier initié au niveau national un mouvement d'embauche de travailleurs handicapés (Renault, Eurocopter, mais aussi Adecco)¹ ont ciblé sur des personnes handicapées titulaires d'un bac + 2 minimum.

Consolider les acquis et élever le niveau de formation des demandeurs d'emploi handicapés, un objectif louable

Tout au long de l'année 2001, 1 travailleur handicapé sur 5 a quitté l'ANPE pour reprendre un travail (contre 1 sur 4 pour les non prioritaires). A défaut d'intégrer immédiatement un emploi, certains demandeurs d'emploi handicapés ont accepté de suivre une formation. L'entrée en formation représente ainsi 10% des motifs de sortie de l'ANPE pour les travailleurs handicapés et 6,1% pour les travailleurs non prioritaires. Ces chiffres laissent penser qu'il y a une volonté commune chez les travailleurs concernés et les acteurs de l'insertion professionnelle d'utiliser l'outil formation en vue de faciliter l'accès à l'emploi. L'absence de données précises sur les cursus de formation suivis et sur le devenir des personnes à l'issue de la formation ne permet cependant pas d'apprécier finement cet effort de formation, ni son impact sur le chômage des intéressés.

¹ Cf. Dossier "Handicapés : un léger mieux sur l'emploi", paru dans *Liaisons Sociales/magazine* de janvier 2002.

La structure de la demande d'emploi des travailleurs handicapés évolue, avec un repli vers des situations professionnelles moins avantageuses (durée du travail plus courte, contrat plus précaire)

Entre 1995 et 2001, la structure de la demande d'emploi a considérablement évolué. La proportion des travailleurs intéressés par un emploi à temps partiel a augmenté de manière importante. Elle est passée chez les non prioritaires de 9,3% en 1995 à 13,8% en 2001². Chez les personnes handicapées, cette proportion passe de 14,8% en 1995 à 26,5% en 2001. L'écart entre public handicapé et public non prioritaire se creuse donc.

Par ailleurs, le nombre des personnes à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée mais qui ont eu une activité professionnelle réduite (elles ont travaillé au moins 78 heures dans le mois qui précède l'observation)³ a lui-aussi légèrement augmenté, mais dans des proportions plus faibles pour les personnes handicapées, ce qui reflète encore le moindre bénéfice qu'ont ces travailleurs des périodes de reprise économique.

Les données de l'année 2001 confirment donc un repli significatif vers des emplois à temps partiel chez une partie des demandeurs d'emploi qui peinent à trouver des emplois à temps plein d'une part, et qui accèdent nettement moins aux CES d'autre part, comme en atteste le recul important de la catégorie 5 (Cf. tableau n°4).

Tableau n° 4 - Structure de la demande d'emploi des personnes handicapées au 31 décembre 1995 et 2001 en Lorraine et en France métropolitaine

DEFM handicapés	1995			2001		
	Métropole	Lorraine	écart	Métropole	Lorraine	écart
Catégorie 1	65,5	62,2	3,3	52,5	50,4	2,1
Catégorie 2	15,4	14,8	0,7	24,4	26,5	-2,2
Catégorie 5	10,1	15,1	-5,0	5,4	6,3	-0,9
Catégorie 6	2,9	2,9	0,0	5,3	4,8	0,5
Catégorie 4	4,1	3,6	0,4	5,0	5,0	-0,1
Catégorie 3	1,0	0,9	0,1	4,4	4,4	0,0
Catégorie 7	0,9	0,4	0,5	2,5	2,2	0,2
Catégorie 8	0,1	0,0	0,0	0,6	0,3	0,3
Total DEFM	100,0	100,0		100,0	100,0	

² Sont examinées ici les données sur la DEFM en fin d'année des catégories 2 et 7 de l'ANPE. Se reporter aux définitions précises des catégories de l'ANPE qui figurent sur le volet latéral.

³ La catégorie 6

Tableau n° 3 - Structure de la demande d'emploi au 31 décembre 1995 et 2001 en Lorraine

Lorraine	1995			2001		
	handicapés	non prioritaires	écarts	handicapés	non prioritaires	écarts
Catégorie 1	62,2	72,1	-9,9	50,4	61,5	-11,2
Catégorie 2	14,8	9,3	5,5	26,5	13,8	12,8
Catégorie 5	15,1	6,0	9,1	6,3	3,2	3,1
Catégorie 6	2,9	6,9	-4,0	4,8	10,9	-6,1
Catégorie 4	3,6	3,8	-0,2	5,0	4,0	1,1
Catégorie 3	0,9	1,1	-0,2	4,4	3,7	0,6
Catégorie 7	0,4	0,6	-0,2	2,2	1,9	0,3
Catégorie 8	ns	0,2	ns	0,3	0,9	-0,6
Total DEFM	100,0	100,0		100,0	100,0	

Au final, la structure de la demande d'emploi des travailleurs handicapés lorrains est plus proche aujourd'hui de la structure nationale qu'elle ne l'était 7 ans auparavant.

Les emplois recherchés

Indépendamment des choix liés au sexe (les choix professionnels des femmes s'opèrent sur un éventail de métiers plus fermé que celui des hommes), la demande d'emploi des travailleurs handicapés est plus concentrée que celle des personnes non prioritaires. Plus de 65% des hommes et plus de 80% des femmes s'intéressent à un emploi figurant sur une liste d'une vingtaine d'emplois. Pour les hommes arrivent en tête de la liste les postes d'Agent de sécurité et de surveillance, de Jardiniers d'espaces verts, d'Agent de manipulation et de déplacement des charges, d'Agent de gardiennage et d'entretien, d'Agent du stockage et de la répartition de marchandises. Chez les femmes, la tête de la liste est tenue par les postes d'Agent de service de collectivité, d'Agent d'accueil, d'Agent administratif d'entreprise, d'Intervenant auprès d'enfants et de Nettoyeur de locaux et de surfaces.

Cette focalisation de la demande d'emploi des travailleurs handicapés sur les services à la personne ou à la collectivité résulte pour l'essentiel de la faiblesse des niveaux de formation et de qualification déjà évoquée, qui limite l'orientation vers d'autres professions.

Tableau n°5 - Principales caractéristiques départementales

	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Effectifs au 31/12/2001					
DEFM des travailleurs handicapés	2 430	842	3 122	2 446	8 840
DEFM des travailleurs non prioritaires	35 459	9 075	50 059	20 920	115 513
Ensemble de la DEFM	37 954	9 920	53 259	23 376	124 509
Poids des DE handicapés dans la DEFM (%)	6,4	8,5	5,9	10,5	7,1
Poids des effectifs départementaux (%)					
Poids du département dans la DEFM des travailleurs handicapés	27,5	9,5	35,3	27,7	100,0
Poids du département dans la DEFM des travailleurs non prioritaires	30,7	7,9	43,3	18,1	100,0
Poids du département dans la DEFM totale	30,5	8,0	42,8	18,8	100,0
Part des femmes (%)					
Part des femmes chez les DE handicapés	39,5	36,8	39,5	44,2	40,5
Part des femmes chez les DE non prioritaires	55,6	58,7	57,2	61,1	57,5
Part des femmes dans la DEFM totale	54,6	56,8	56,2	59,3	56,3
Chômage de longue durée (%)					
Part des CLD > 1 an parmi les DE handicapés	45,1	41,6	37,7	46,9	42,6
Part des CLD > 1 an parmi les DE non prioritaires	31,2	27,2	24,8	26,2	27,2
Part des CLD > 1 an parmi la DEFM totale	32,1	28,5	25,6	28,3	28,3
Niveaux de formation (%)					
Part des bac+2 parmi les DE handicapés	4,4	2,5	3,1	2,4	3,2
Part des bac+2 parmi les DE non prioritaires	16,6	9,7	12,8	9,9	13,2
Part des niveaux 3ème ou moins parmi les DE handicapés	39,7	44,2	39,8	53,1	43,9
Part des niveaux 3ème ou moins parmi les DE non prioritaires	23,0	26,9	25,9	34,1	26,6
Niveaux de qualification (%)					
Part des manoeuvres et des OS parmi les DE handicapés	21,7	31,9	25,0	29,0	25,8
Part des manoeuvres et des OS parmi les DE non prioritaires	12,1	20,0	19,4	20,4	17,3
Part des ENQ parmi les DE handicapés	27,9	25,3	32,4	30,5	30,0
Part des ENQ parmi les DE non prioritaires	19,9	20,6	20,5	21,8	20,5
Part des agents de maîtrise, techniciens et cadres parmi les DE handicapés	4,6	3,4	3,5	3,2	3,7
Part des agents de maîtrise, techniciens et cadres parmi les DE non prioritaires	13,1	8,3	10,0	9,0	10,6

Disparités départementales

La part des personnes handicapées dans la demande d'emploi présente des écarts importants selon les départements (cf. tableau n° 5). De 5,9% en Moselle, elle passe à 10,5% dans les Vosges, ces deux valeurs étant identiques à celles de l'année dernière à la même période. La Moselle compte le plus de travailleurs handicapés en nombre absolu (3 122 personnes). Puis viennent les Vosges (2 446 personnes), la Meurthe-et-Moselle (2 430 personnes) et enfin la Meuse (842 personnes).

La surreprésentation importante du département des Vosges (et dans une moindre mesure du

département de la Meuse) s'explique probablement par un impact conjugué des profils des demandeurs d'emploi handicapés inscrits à l'ANPE de ces départements (le nombre des demandeurs d'emploi âgés de plus de 40 ans, et la faiblesse des niveaux de formation et de qualification y sont plus marqués qu'ailleurs) et par les dynamiques économiques locales (tissu industriel en recomposition dans les Vosges) qui rendent plus difficile l'insertion de ces publics.

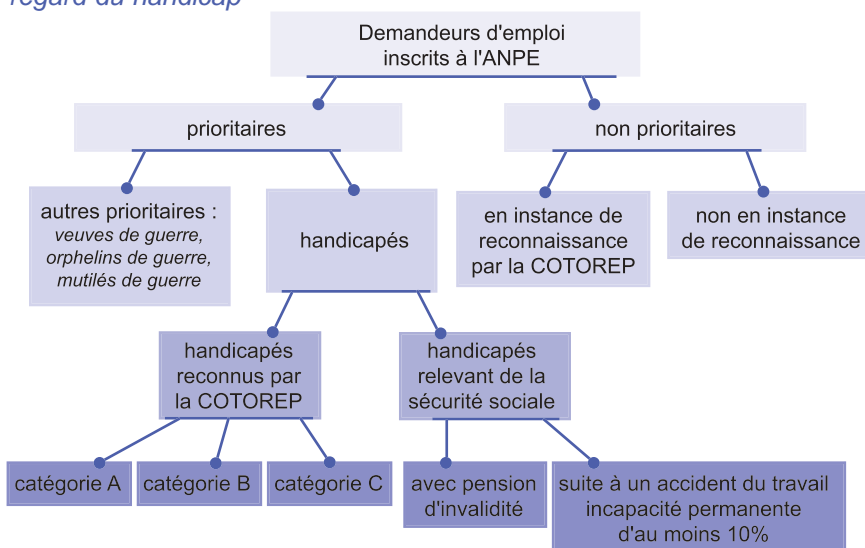
Encadré n°1 La base de données OREFIPH

Le dispositif OREFIPH a permis l'élaboration d'une base de données intitulée "Handicap et chômage" qui comporte une vingtaine d'indicateurs statistiques descriptifs. Cette production actualisée chaque année présente les données à l'échelle régionale, départementale et à l'échelle des zones d'emploi.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur le fait que la population étudiée est restreinte (8 840 travailleurs handicapés demandeur d'emploi en 2001, en Lorraine), ce qui limite fortement la pertinence des informations lorsque l'on descend à un échelon géographique très fin et que l'on croise plusieurs variables entre elles. C'est pourquoi, il est préconisé d'en rester au territoire départemental pour suivre l'évolution du chômage des travailleurs handicapés.

Cette base de données est disponible sur Cd-Rom. Contacter l'OREFQ.

Schéma 1 : Composition de la demande d'emploi au regard du handicap



Composition de l'OREFIPH

L'OREFIPH est un dispositif d'observation qui associe pour la maîtrise d'ouvrage la DRTEFP, la DRASS et la Délégation régionale de l'AGEFIPH.

Il mobilise au titre de la maîtrise d'oeuvre les moyens existants de l'OREFQ et de l'ORSAS.

Encadré n°2 Les catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, ayant au plus exercé 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi. (Il s'agit de demandeurs d'emploi participant à une formation de plus de 40 heures ou en stage, de demandeurs d'emploi en arrêt maladie de plus de 15

jours et de demandeurs d'asile en attente de régularisation pour leur séjour).

Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (dont les CES).

Catégorie 6 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps, ayant exercé plus de 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 7 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel, ayant exercé plus de 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 8 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, ayant exercé plus de 78 heures d'activités réduites dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande, et tenues d'accomplir des actes